



CHARTRE « VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE »

Préambule :

Le Volontariat Territorial Entreprise a pour objet de promouvoir les PME et ETI auprès des talents en fin de cycle scolaire. Ce document traduit la volonté des parties de mettre en place un volontariat territorial en entreprise (VTE) dans les Territoires et formalise les principes de coopération entre les parties prenantes.

Le VTE a vocation à orienter de façon privilégiée les étudiants et les jeunes diplômés des établissements d'enseignement supérieur (notamment les écoles d'ingénieurs, écoles de management, écoles de design, universités...) vers des PME et ETI prioritairement localisées dans les Régions de France qui ont besoin de cette compétence afin de contribuer aux ambitions de leur développement économique.

Le VTE cible les étudiants en contrat d'alternance longue ou les jeunes diplômés de bac+2 à bac+ 5 (jusqu'à 2 ans après l'obtention) ci-après dénommés (les « Jeunes »).

Cette charte engage le « Jeune » et l'entreprise qui l'accueille et incite à développer une relation mutuellement bénéfique. Elle vise à favoriser la co-construction et le développement de l'entreprise grâce à une vision des dirigeants inspirée par la nouvelle dynamique apportée par le « Jeune ».

En adhérant à cette charte, le « Jeune » et les dirigeants de l'entreprise s'engagent dans le renouveau des PME-ETI Françaises de la manière suivante.

L'entreprise s'engage à :

- Proposer un poste en lien direct avec au moins un membre du top management de l'entreprise.
- Mettre en place un dispositif afin de permettre un échange régulier entre le Responsable et le « Jeune »
- Confier au Jeune, dans une démarche responsable, une mission ou un projet de développement essentiel et structurant pour le développement économique de l'entreprise, à l'instar d'un nouveau service, le développement d'une fonction support, l'internationalisation, la transformation, le développement de projets technologiques en rupture, le développement de nouveaux produits, de méthodes nouvelles de production, la prospective de développement export.

Le « Jeune » s'engage à :

- Être dans une démarche de mobilité lui permettant de remplir ses missions
- S'impliquer à temps plein dans les projets internes et à être force de proposition ou d'initiative de manière proactive envers la direction de l'entreprise
- Consacrer une partie de son temps de travail à une réflexion stratégique sur le positionnement et le développement de l'entreprise et partager cette vision avec les dirigeants de l'entreprise.

En signant cette charte, les parties prenantes s'engagent à témoigner de leurs expériences à l'équipe de VTE-France et acceptent d'être inscrits sur Tribu, le réseau social de Bpifrance et éventuellement de partager leurs expériences via les réseaux de communication de l'équipe VTE-France.

Nom de l'Entreprise :

Nom du Dirigeant :

Adresse mail et téléphone :

Nom du « Jeune » :

Adresse mail et téléphone :

Date :

Date :

Signature :

Signature :